



VILLE DE PARMAIN

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
(En exécution de l'article L. 2121-10  
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le vendredi 19 juin 2026

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui se réunira en séance ordinaire le :

**Judi 25 juin 2026 à 19h15**  
Salle Louis Lemaire

**L'ordre du jour sera le suivant :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
  - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 23 avril 2026
  - Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante
1. Installation de deux nouveaux conseillers municipaux – information relative à la délégation de fonctions confiée à un conseil municipal et modification du tableau du conseil municipal
  2. Modification du tableau des indemnités aux élus et abrogation de la délibération n° 2026-03 du 21/03/2026
  3. Remplacement des membres des commissions, syndicats et conseils d'administration
  4. Abrogation de la délibération n° 2026/05 – délégations consenties au maire et non au 1<sup>er</sup> adjoint
  5. Abrogation de la délibération n° 2026/09 – désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
  6. Signature de la convention d'exploitation du système vidéoprotection L'Isle-Adam et Parmain
  7. Approbation du règlement intérieur des salles communales
  8. Adhésion à l'association du passeport du civisme
  9. Création du conseil municipal des jeunes
  10. Modification du tableau des effectifs, création d'un poste d'assistante filière administrative.

Informations et questions diverses.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN

Vice-Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts